

Département de l'économie, de l'innovation et
du sport (DEIS)
Monsieur Hugo Moret
Chargé de missions stratégiques
Secrétariat général
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lausanne, le 26 février 2018

Consultation fédérale – Modification de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC)

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel du 15 février 2018, relatif au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le commerce de détail offre en Suisse quelque 7% de la totalité des emplois, de même qu'une place d'apprentissage sur huit. L'importance de la branche pour l'économie suisse n'est ainsi pas à nier. Cette dernière souffre toutefois d'un tourisme d'achat des consommatrices et consommateurs, qui a été évalué en 2016 par une étude de Credit Suisse, à quelque 10 milliards de francs, ce qui équivaut à environ 10% du chiffre d'affaires du commerce de détail en Suisse. Ceci s'explique en partie par la grande différence de prix entre la Suisse et les pays de l'UE, qui peut atteindre jusqu'à 60% et est due à divers obstacles au commerce, de nature tarifaires ou non tarifaires.

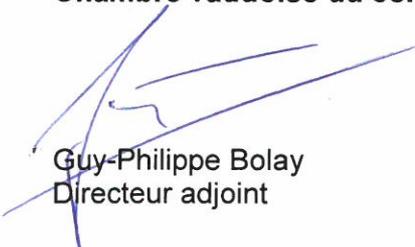
Dès lors, si l'on veut à la fois contrer le tourisme d'achat qui met en danger des postes de travail et de formation dans notre pays, tout en augmentant la diversité des produits et renforcer la concurrence, il est impératif d'exploiter la marge de manœuvre laissée par les dispositifs administratifs et réglementaires actuels. La facilitation des importations parallèles à l'aide de procédures simplifiées et digitalisées constitue ainsi un pas dans la bonne direction, car la procédure actuelle d'autorisation de mise sur le marché s'avère lourde et constitue vraisemblablement un frein à la bonne application du principe du "Cassis de Dijon". Dans une économie 4.0, sa forme papier en fait de surcroît un outil dépassé.

Une procédure plus efficace, telle que proposée par la présente modification, devrait permettre une mise sur le marché des produits bien plus rapide qu'actuellement et avoir pour effet de réduire les coûts commerciaux. Se faisant, elle devrait permettre l'augmentation de la productivité aussi bien des importateurs que des producteurs suisses sur les marchés indigènes et de l'UE et, in fine, entraîner une baisse des prix à la consommation.

Pour toutes les raisons susmentionnées, la CVCI soutient la modification de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC).

Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint



Christine Walter-Luz
Directrice adjointe